

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 9, 2021

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met with videoconference this day at 11:30 a.m. [ET], pursuant to rule 12-7(1), for the consideration of financial and administrative matters; and, in camera, pursuant to rule 12-7(1), for the consideration of financial and administrative matters.

Senator Sabi Marwah (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Good morning. My name is Sabi Marwah, I am a senator from Ontario and I have the privilege to chair the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Today, we will be conducting a hybrid meeting with some senators participating virtually and others participating in person. The meeting will start in public and a portion of the meeting will then be in camera.

Before we begin, I would like to remind colleagues of the best practices for a successful meeting.

Please keep your microphone muted at all times unless recognized by name to speak. Senators attending remotely are responsible for turning their microphones on and off during debate. You have the choice at the bottom of your screen of English, French or no simultaneous translation.

Should members wish to request the floor, please use the “raise hand” feature if you are attending virtually and advise the clerk if you are attending in person.

Should any technical or other challenges arise, please signal this to the clerk immediately and the technical team will work to resolve the issue.

I would now like to introduce the senators who are participating in the meeting: Senator Patricia Bovey, Manitoba; Senator Yvonne Boyer, Ontario; Senator Larry Campbell, British Columbia; Senator Donna Dasko, Ontario; Senator Raymonde Gagné, Manitoba; Senator Tony Dean, Ontario; Senator Leo Housakos, Quebec; Senator Lucie Moncion, Ontario; Senator Rosemary Moodie, Ontario; Senator Victor Oh, Ontario; Senator Raymonde Saint-Germain, Quebec; Senator Larry Smith, Quebec and Senator Scott Tannas, Alberta.

Welcome to all of you across the country that are viewing these proceedings.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 9 décembre 2021

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 11 h 30 (HE), avec vidéoconférence, conformément à l'article 12-7(1) du Règlement, pour l'étude de questions financières et administratives; et à huis clos, conformément à l'article 12-7(1) du Règlement, pour l'étude de questions financières et administratives.

Le sénateur Sabi Marwah (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Bonjour, je m'appelle Sabi Marwah, et je suis un sénateur de l'Ontario. J'ai le privilège d'être président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Notre séance d'aujourd'hui se déroule en formule hybride; certains sénateurs y participent virtuellement et d'autres sont présents dans la salle. La première partie de la séance sera publique, et nous nous réunirons ensuite à huis clos.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais rappeler à mes collègues quelques consignes à respecter pour que tout se déroule bien.

Veuillez mettre votre micro en sourdine en tout temps, à moins que l'on vous accorde la parole. Il incombe aux sénateurs qui participent à distance d'allumer et d'éteindre leur micro pendant nos délibérations. Au bas de votre écran, vous avez le choix entre l'anglais, le français ou la diffusion sans interprétation simultanée.

Si vous souhaitez prendre la parole, utilisez la fonction « Lever la main » si vous participez virtuellement ou avisez notre greffière si vous êtes sur place.

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou autres, veuillez en aviser immédiatement la greffière et l'équipe technique essaiera de régler le problème.

J'aimerais maintenant présenter les sénateurs et sénatrices qui participent à la séance : la sénatrice Patricia Bovey, du Manitoba; la sénatrice Yvonne Boyer, de l'Ontario; le sénateur Larry Campbell, de la Colombie-Britannique; la sénatrice Donna Dasko, de l'Ontario; la sénatrice Raymonde Gagné, du Manitoba; le sénateur Tony Dean, de l'Ontario; le sénateur Leo Housakos, du Québec; la sénatrice Lucie Moncion, de l'Ontario; la sénatrice Rosemary Moodie, de l'Ontario; le sénateur Victor Oh, de l'Ontario; la sénatrice Raymonde Saint-Germain, du Québec; le sénateur Larry Smith, du Québec; et le sénateur Scott Tannas, de l'Alberta.

Je veux aussi souhaiter la bienvenue à tous ceux qui nous regardent dans les différentes régions du pays.

Honourable senators, the first item is a few organizational motions in addition to the ones we adopted at our meeting last Thursday. It should be noted that these motions are all consistent with past practice. However, I would like to point out two small changes that were discussed and agreed to at steering earlier this week. The first relates to motion 1, regarding support staff being present during in camera proceedings.

We are proposing that one staff member per senator be permitted to attend the in camera proceedings in person. Previously, the meetings were virtual and the senator's staff were only able to view the public portion of the meeting.

The second change relates to motion 4, regarding the confidentiality of committee documents. In this case, we propose adding advisory working group reports to point 4, as this would allow for advisory working group reports to be made public automatically if presented to the public portion of the meeting. These reports will remain confidential if the report is subsequently tabled or presented in the Senate by this committee. This practice would be consistent with the practice we have adopted in the past for subcommittee reports.

Are there any questions or comments?

If not, can I have a mover of the following motion:

That, unless otherwise decided, the following support staff be authorized to be present during in camera proceedings:

Can I dispense?

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: The Honourable Senator Saint-Germain moves the motion.

A reminder, colleagues, that votes will proceed in a similar manner as the hybrid chamber, whereby senators who wish to oppose or abstain are provided with an opportunity to do so. The absence of any opposition is interpreted as support for the motion.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Seeing no objections, I declare the motion carried.

Colleagues, the next item is approval of the public minutes from December 2, 2021, which is in your package. Are there any questions or changes?

Honorables sénateurs, nous devons d'abord régler quelques questions de régie interne faisant suite aux motions que nous avons adoptées à notre séance de jeudi dernier. Il faut noter que toutes ces motions vont dans le sens de nos façons de faire déjà établies. J'aimerais toutefois vous soumettre de légers changements dont le comité de direction a convenu après discussion plus tôt cette semaine. La première modification porte sur la motion n° 1 relativement au personnel de soutien pouvant être présent durant nos délibérations à huis clos.

Nous proposons qu'un membre du personnel de chaque sénateur puisse assister en personne à nos délibérations à huis clos. Comme nos réunions précédentes se sont déroulées en format virtuel, le personnel des sénateurs ne pouvait assister qu'à la portion publique de ces séances.

Le second changement concerne la motion n° 4 qui porte sur la confidentialité des documents du comité. Nous proposons ici l'ajout des rapports du groupe de travail consultatif au point 4. Ce qui est prévu ferait en sorte que ces rapports seraient rendus publics automatiquement s'ils sont présentés dans la portion publique de l'une de nos séances. Ces rapports demeureront confidentiels s'ils sont par la suite déposés ou présentés au Sénat par le comité. Cette pratique serait conforme à celle adoptée par le passé pour les rapports des sous-comités.

Y a-t-il des questions ou commentaires?

S'il n'y en a pas, quelqu'un peut-il présenter la motion suivante :

Que, à moins qu'il en soit décidé autrement, le personnel de soutien suivant soit autorisé à être présent lors des délibérations à huis clos :

Me dispensez-vous de lire la suite?

Des voix : Oui.

Le président : L'honorable sénatrice Saint-Germain propose la motion.

Je vous rappelle que les votes se dérouleront de la même manière qu'au Sénat en formule hybride, à savoir que les sénateurs qui souhaitent s'opposer ou s'abstenir auront l'occasion de le faire. L'absence de toute forme d'opposition est interprétée comme un appui à la motion.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Comme je ne vois aucune objection, je déclare la motion adoptée.

Le prochain point à l'ordre du jour est l'approbation du procès-verbal de notre séance du 2 décembre 2021 que vous trouverez dans votre documentation. Y a-t-il des questions ou des changements proposés?

Can I have a mover of the following motion:

That the Minutes of Proceedings of Thursday, December 2, 2021 be adopted.

Senator Dean moves motion. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Colleagues, the next item is an oral update from the former Advisory Working Group on Artwork and Heritage Assets. This item is for information only.

Tamara Dolan, Curator, Heritage and Curatorial Services, will now join the meeting by video conference as a witness.

As usual, the presentation will be followed by time for questions.

Senator Bovey: It is a pleasure to give a quick update of our work. I want to begin by giving my condolences to the family of Senator Josée Forest-Niesing. She was a very valued member of our committee, dedicated and committed, and I very much appreciate all she did.

Where are we now? We did our new policies and procedures. They were redone and being implemented. We will hold our next meeting as soon as we have the membership complete. We're down to just two of us from the earlier committee — Senator White and myself — following the retirement of Senator Carolyn Stewart Olsen and the passing of Senator Forest-Niesing. Three, of course, is a quorum.

The projects we have undertaken with your approval all enhance or aim to enhance the goals and work of the Senate. The first is reconciliation. We have rehung this room, the Indigenous Peoples Room, to better reflect the representation of Indigenous art. That links with our “Cultivating Perspectives” project, the first 13 essays, 13 works in this collection written by curators across the country, and they were on our website as of June 14.

We are ready, when our working group meets again, to get permission for the next 13 Senate curators. All the first 13 works are now on view in the chamber in the Senate of Canada Building.

Quelqu'un peut-il présenter la motion suivante :

Que le procès-verbal du jeudi 2 décembre 2021 soit adopté.

Le sénateur Dean propose la motion. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter cette motion?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Chers collègues, nous allons maintenant entendre une présentation du Groupe de travail consultatif sur les œuvres d'art et le patrimoine. Cette mise à jour nous est offerte simplement à titre informatif.

Mme Tamara Dolan, conservatrice, Services du patrimoine et de la conservation, va se joindre à nous comme témoin par vidéoconférence.

Comme à l'habitude, l'exposé sera suivi d'une période de questions.

La sénatrice Bovey : Je suis ravie de pouvoir faire le point avec vous sur notre travail. Je tiens d'abord à transmettre mes condoléances à la famille de la sénatrice Josée Forest-Niesing. Elle était une membre très estimée de notre comité qui se démarquait par son dévouement et son engagement, et j'ai énormément de respect pour tout ce qu'elle a accompli.

Où en sommes-nous rendus dans notre travail? Nous avons reformulé nos politiques et procédures dont la nouvelle version est maintenant mise en œuvre. Nous tiendrons notre prochaine réunion dès que l'effectif du comité sera complet. Il ne reste maintenant que le sénateur White et moi-même à la suite du départ à la retraite de la sénatrice Carolyn Stewart Olsen et du décès de la sénatrice Forest-Niesing. Il faut bien sûr être trois pour avoir un quorum.

Les projets que nous avons entrepris avec votre approbation visent tous à mettre en lumière les objectifs et le travail du Sénat. Il y a d'abord la réconciliation. Nous avons changé les œuvres exposées dans la salle où nous nous trouvons, la Salle des peuples autochtones, pour offrir une meilleure représentation de l'art autochtone. Cela s'inscrit dans notre projet « Cultiver les perspectives » dans le cadre duquel les 13 premiers essais rédigés par des conservateurs des différentes régions du pays et portant sur autant d'œuvres d'art ont été affichés sur notre site Web le 14 juin dernier.

Dès que notre groupe de travail pourra se réunir à nouveau, nous pourrons demander l'approbation de la liste des 13 prochains conservateurs du Sénat. Les 13 premières œuvres retenues peuvent maintenant être vues dans la Chambre haute, dans l'édifice du Sénat du Canada.

We are fully aware that for reconciliation and Indigenous work, we need better and more representation. We're following the report that Greg Hill did for us at your agreement. We will soon be inviting three Indigenous curators to advise as pro bono assistants with our work.

The first museum at the Senate is now installed in Room B30, Inuit art from the Winnipeg Art Gallery and from Nunavut. This, too, enhances the Senate's work on reconciliation. As I said in the chamber the other day, the response is overwhelming. It's wonderful.

The second installation of honouring Canada's Black artists, Denyse Thomasos and Tim Whiten, from Ontario, are up and furthering our commitment to the African Canadian Senate Group and the Parliamentary Black Caucus, and to Black Lives Matter.

We had advice from Gaëtane Verna, Director of The Power Plant Contemporary Art Gallery in Toronto, and the loans for this are from the Olga Korper Gallery in Toronto. I should say that Gaëtane Verna is a well esteemed, internationally acclaimed Black curator and art director.

I also want to update you on our conservation goals, Mr. Chair, for this year. We will not be doing the conservation work on any of our desks in the chamber this fiscal year, as they weren't used this past year because we were in hybrid sessions, thus \$7,750 that had been approved by CIBA will not be spent during this fiscal year.

I have recently been asked by several colleagues to assist them with finding visual art to enhance the work of the climate change working group.

My suggestion is to rotate artwork — one artwork or two — to highlight major issues that this chamber is debating. The first could be climate change.

I recommend borrowing pieces by artists of Canadian and international stature for this installation. I have two artists in mind. We would need money for transportation — I am looking at them, close at hand — the installer, artists fees and copyright permissions as per the Fédération des artistes canadiens or CARFAC national agreements.

Nous sommes pleinement conscients qu'il nous faut offrir une meilleure représentation de l'art autochtone dans le contexte de nos objectifs de réconciliation. Nous suivons les recommandations formulées par Greg Hill dans le rapport qu'il nous a soumis avec votre assentiment. Nous inviterons sous peu trois conservateurs d'art autochtones à nous appuyer bénévolement à titre de conseillers.

Toujours dans le cadre du cheminement du Sénat vers la réconciliation, le premier musée du Sénat est maintenant installé dans la salle B30. On peut y voir de l'art inuit en provenance du Musée des beaux-arts de Winnipeg et du Nunavut. Comme je le disais au Sénat l'autre jour, les réactions sont vraiment au-delà de nos attentes.

La seconde installation de notre série Honorer les artistes noirs du Canada, mettant en vedette les œuvres de Denyse Thomasos et Tim Whiten de l'Ontario, peut maintenant être visitée, ce qui concrétise encore davantage notre engagement envers le Groupe afro-canadien du Sénat, le Caucus des parlementaires noirs et le mouvement Black Lives Matter.

Nous avons bénéficié des conseils de Mme Gaëtane Verna, directrice de la galerie d'art contemporain The Power Plant à Toronto, et les œuvres ont été prêtées par la galerie Olga Korper de Toronto également. Je dois dire que Mme Verna est une directrice et conservatrice noire de renommée internationale.

Je veux aussi faire le point avec vous concernant nos objectifs de conservation pour cette année, monsieur le président. Nous n'effectuerons pas au cours du présent exercice les travaux de conservation prévus sur nos bureaux du Sénat étant donné que nous ne les avons pas utilisés l'an dernier avec la tenue de nos séances hybrides. Le montant de 7 750 \$ approuvé par le Comité de la régie interne ne sera donc pas dépensé au cours du présent exercice.

Plusieurs collègues m'ont récemment demandé de les aider à trouver des œuvres d'art pour illustrer la contribution du Groupe de travail sur les changements climatiques.

Ma suggestion est de faire une rotation des œuvres — une ou deux à la fois — en fonction des principaux enjeux dont les sénateurs discutent. La crise climatique pourrait être le premier de ces enjeux.

Je recommande que l'on emprunte pour cette installation des œuvres d'artistes reconnus au Canada et à l'échelle internationale. J'ai deux artistes en tête. Il faudra des fonds pour le transport — et je vais voir ce que je peux faire —, l'installation, les cachets des artistes et les droits d'auteur conformément aux ententes nationales conclues avec la Fédération des artistes canadiens ou le Front des artistes canadiens.

The Speaker has informally agreed to the use of the wall. After concurrence by CIBA, the Advisory Working Group on Artwork and Heritage Assets at its next meeting will make formal requests of the Speaker and artists.

I anticipate that the budget for this will be less than \$2,500 or \$3,000. I think I'm being very generous in that. That will depend on whether it is one work or two. I think, with concurrence, this could be up at the beginning of February.

I have spoken to the two senators who spoke to me. If we can do this, they seem to be over the moon.

I want to thank the communications staff. They redid the communications plan for this advisory group. The redone plan is excellent. It highlights messages rather than segments of Canada's population. I want to thank everyone who is working on it.

Mr. Chair, each of our projects are now up on the Senate website, including the Inuit work and the presentation of Honouring Canada's Black Artists. We hope they will soon be in the press. The public response to our work remains high, and I want to thank all involved. The energy is intoxicating. Thank you.

The Chair: Are there any questions for Senator Bovey or Tamara?

Senator Boyer: Thank you, Senator Bovey. That was absolutely wonderful work. I appreciate it.

I am wondering about Métis artists. Have you been able to include Métis in this collection?

Senator Bovey: Yes, there is Métis art hanging in the Indigenous Peoples Room now, and as you probably know, I am in touch with Inuit, Métis and First Nations artists on a regular basis. The answer is "yes," but we need more. We have no Indigenous artists from the East Coast, and I'm working on that, and I think there's more contemporary work we should be including. We have some challenges, and we will make it work.

Senator Boyer: Thank you.

Le Président du Sénat a donné officiellement son accord pour l'utilisation de l'espace mural requis. Avec l'approbation du Comité de la régie interne, le Groupe de travail consultatif sur les œuvres d'art et le patrimoine profitera de sa prochaine réunion pour adresser des demandes officielles au Président et aux artistes retenus.

Je prévois que le budget nécessaire à cette fin ne dépassera pas 2 500 \$ à 3 000 \$. Je crois que mon évaluation est d'ailleurs plutôt généreuse. Tout dépendra si l'on choisit de le faire avec une seule œuvre ou bien deux. Si le projet est accepté, je pense que le tout pourrait être mis en marche au début février.

J'en ai parlé aux deux sénateurs qui se sont adressés à moi à ce sujet. Je crois qu'ils seraient aux anges si nous pouvions procéder comme je viens de l'indiquer.

Je veux aussi remercier le personnel des communications. On a élaboré un nouveau plan de communication qui est vraiment excellent pour notre groupe consultatif. On y fait ressortir les messages à transmettre, plutôt que les segments de la population canadienne qui sont visés. Je tiens à remercier tous ceux qui y ont contribué.

Monsieur le président, tous nos projets sont maintenant présentés sur le site Web du Sénat, y compris celui sur l'art inuit et l'initiative Honorer les artistes noirs du Canada. Nous espérons que les médias en parleront sous peu. Notre travail continue de susciter d'excellentes réactions au sein de la population, et je veux remercier tous ceux qui y ont contribué. L'énergie est vraiment contagieuse. Merci.

Le président : Y a-t-il des questions pour la sénatrice Bovey ou pour Mme Dolan?

La sénatrice Boyer : Merci, sénatrice Bovey. Vous avez accompli un travail vraiment formidable. Je vous en suis reconnaissante.

Je me demandais si vous aviez pensé aux artistes métis. Est-ce que des œuvres métisses ont été incluses dans cette collection?

La sénatrice Bovey : Il y a effectivement des œuvres d'art métis qui sont maintenant exposées dans la Salle des peuples autochtones. Comme vous le savez sans doute, je suis régulièrement en contact avec des artistes inuits, métis et des Premières Nations. Je peux donc vous répondre par l'affirmative, mais reste quand même que nous devons en faire davantage. Nous n'avons aucune œuvre d'un artiste autochtone de la côte Est, et je m'emploie à combler cette lacune. Je pense également que nous devrions faire une plus grande place à l'art contemporain. Nous avons encore quelques points à améliorer, et nous allons faire le nécessaire.

La sénatrice Boyer : Merci.

The Chair: Are there any other questions, colleagues? If not, thank you again, Senator Bovey, and thank you, Tamara, for the work you have done on this. We look forward to hearing from you as your work progresses.

Senator Bovey: Mr. Chair, would this committee agree with us going forward with the idea of acting on the requests from other senators for a few works on climate change?

The Chair: Colleagues?

Senator Bovey: We will need some money to do this. It's not in the operating budget that you have already agreed to. As I said, the maximum would be \$2,500 to \$3,000. And —

The Chair: Senator Bovey, I would suggest that you come back with a specific request of what, exactly, is required, and we will be glad to look at it whenever you do.

Senator Bovey: Thank you.

The Chair: Colleagues, we are moving to item 4. This is a report from the former Subcommittee on Human Resources concerning the adoption of the new occupational health and safety policy. Linda Sabourin, Occupational Health, Safety and Wellness, Human Resources Directorate; and Élise Hurtubise-Loranger, Senior Parliamentary Counsel, Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel, will now join the meeting by video conference as witnesses.

As usual, the presentation will be followed by time for questions. It is my understanding that Senator Saint-Germain will make opening remarks, and that Linda and Élise will assist in answering questions.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Your Subcommittee on Human Resources, which was authorized by the CIBA to examine and report on issues related to human resources in the Senate, including Senate policies referred to it by the committee, received the proposal to examine and approve the new Senate Policy on Occupational Health and Safety and the Internal Complaint Resolution Process, which would replace the current Senate Interim Policy on Occupational Health and Safety, approved in September 2019.

Le président : Est-ce qu'il y a d'autres questions? S'il n'y en a pas, je vais remercier encore une fois la sénatrice Bovey ainsi que Mme Dolan pour le travail effectué dans ce dossier. Nous espérons bien que vous pourrez nous tenir au fait des progrès réalisés.

La sénatrice Bovey : Monsieur le président, est-ce que le comité est d'accord pour que nous allions de l'avant en donnant suite aux requêtes des sénateurs à la recherche de quelques œuvres d'art pour mettre en lumière le travail sur les changements climatiques?

Le président : Je ne sais pas ce que mes collègues en pensent?

La sénatrice Bovey : Nous aurons besoin d'un peu d'argent pour donner suite à cette requête. Ce n'est pas prévu dans le budget de fonctionnement que vous avez déjà approuvé. Comme je l'indiquais, cela ne devrait pas dépasser 2 500 \$ ou 3 000 \$. De plus...

Le président : Sénatrice Bovey, je suggérerais que vous nous reveniez avec une demande officielle précisant de quoi exactement on a besoin, et nous nous ferons un plaisir de l'examiner.

La sénatrice Bovey : Merci.

Le président : Nous passons maintenant au point 4 de notre ordre du jour. Il s'agit du rapport de notre Sous-comité des ressources humaines concernant l'adoption de la nouvelle Politique de santé et sécurité au travail. Mmes Linda Sabourin, conseillère en santé, Sécurité et mieux-être au travail, Direction des ressources humaines; et Élise Hurtubise-Loranger, conseillère parlementaire principale, Bureau du légiste et conseiller parlementaire, se joignent maintenant à nous par vidéoconférence à titre de témoins.

Comme à l'habitude, l'exposé sera suivi d'une période consacrée aux questions. Je crois que c'est la sénatrice Saint-Germain qui va présenter les observations préliminaires, après quoi Mmes Sabourin et Hurtubise-Loranger vont l'aider à répondre aux questions.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Votre Sous-comité des ressources humaines, qui a été autorisé par CIBA à étudier les questions et faire rapport sur les enjeux qui concernent les ressources humaines du Sénat, incluant les politiques du Sénat renvoyées par le comité, a reçu une proposition d'examiner et d'adopter la nouvelle politique du Sénat sur la santé et la sécurité au travail ainsi que le processus de règlement interne des plaintes, qui remplaceront l'actuelle politique provisoire sur la santé et la sécurité au travail du Sénat que nous avions adoptée en septembre 2019.

On July 29, 2019, Part II of An Act to amend the Canada Labour Code (harassment and violence), the Parliamentary Employment and Staff Relations Act and the Budget Implementation Act, 2017, No. 1 came into force and made significant changes to the legal framework governing occupational health and safety in the Senate. The act incorporated the occupational health and safety requirements of Part II of the Canada Labour Code into Part III of the Parliamentary Employment and Staff Relations Act.

Another amendment to the legislation made the Senate legally obligated to comply with this part of the Canada Labour Code for the first time. It also made it possible to create section 88.6, which clarified that, while this part of the code does apply to the Senate, it does not in any way limit the powers, privileges and immunities of the Senate or permit the interference, directly or indirectly, with the business of the Senate.

Respected colleagues, before I go further, I want to officially add to the transcript from this presentation that, after the translation was completed, we made a change to the English version, which was not rendered in the French version. I want to point out that this is not a translation error. The translation that was not done in French refers to the definition of employees in the French version. We are talking about Senate Administration employees, while in reality, it is a matter of Senate employees, and that of course includes the employees of senators and senators' offices. The version we are proposing for approval will include that change to the French version.

[English]

To fulfill its legal obligations under the Labour Code, the Senate was required to establish a Health and Safety Policy Committee and to involve this committee in the development of the new policy. To allow for sufficient time for the creation of and consultation with that policy committee, CIBA approved the adoption of the interim policy in September 2019.

Over the following months, the policy committee participated in the development of this new policy that provides a mechanism consistent with the Senate's legal rights and obligations for the resolution of occupational health and safety issues that might arise in the Senate workplace.

Another significant amendment, because of the act, is the broadening of the definition of "workplace accidents and injuries" under the Labour Code to include cases of harassment, and psychological injuries and illnesses. This Senate harassment and violence prevention policy sets out a complete process to deal with occurrences of harassment and violence in the Senate

Le 29 juillet 2019, la partie 2 de la Loi modifiant le Code canadien du travail (harcèlement et violence), la Loi sur les relations de travail au Parlement, et la Loi n° 1 d'exécution du budget de 2017 est entrée en vigueur et a apporté d'importants changements au cadre juridique régissant la santé et la sécurité au travail au Sénat. La loi a alors intégré les exigences en matière de santé et de sécurité au travail de la partie 2 du Code canadien du travail et la partie 3 de la Loi sur les relations de travail au Parlement.

Une autre modification à la loi oblige le Sénat à se conformer pour la première fois à cette partie du Code canadien du travail. La loi a aussi permis de créer l'article 88.6, qui précise que même si cette partie du code s'applique au Sénat, elle ne limite aucunement les pouvoirs, les priviléges et les immunités du Sénat, et ne permet aucune entrave, directement ou indirectement, aux travaux du Sénat.

Chers collègues, avant d'aller plus loin, je veux inscrire officiellement à la transcription de cette présentation qu'après la traduction, nous avons fait une modification à la version anglaise, dont la concordance n'a pas été effectuée dans la version française. Ce n'est pas une erreur de traduction. Je tiens à le dire. Cette traduction qui n'a pas été faite en français réfère, dans la version française, à la définition d'employés. Il s'agit d'employés de l'Administration du Sénat, alors qu'en réalité, il faut lire qu'il s'agit d'employés du Sénat, ce qui comprend, bien entendu, les employés des sénateurs et des bureaux de sénateurs. La version que nous proposons pour l'adoption inclura cette modification à la version française.

[Traduction]

Pour satisfaire aux obligations juridiques qui lui incombent en vertu du Code du travail, le Sénat a dû créer le Comité d'orientation sur la santé et la sécurité et collaborer avec ce comité à l'élaboration de la nouvelle politique. Afin de prévoir le temps nécessaire pour créer ce comité d'orientation et le consulter, le Comité de la régie interne a approuvé l'adoption d'une politique provisoire en septembre 2019.

Au cours des mois qui ont suivi, le comité d'orientation a participé à l'élaboration de cette nouvelle politique qui offre un mécanisme conforme aux droits et aux obligations politiques du Sénat pour le règlement des problèmes liés à la santé et la sécurité pouvant survenir sur les lieux de travail relevant du Sénat.

Une autre importante modification découlant du projet de loi est l'élargissement de la définition des « accidents et blessures au travail » au terme du Code du travail pour inclure les cas de harcèlement ainsi que les blessures et les maladies psychologiques. La Politique du Sénat sur la prévention du harcèlement et de la violence établit un processus de traitement

workplace, whereas this policy deals with injuries and illnesses arising outside of the workplace and which are unrelated to harassment or violence.

As you know, we have a specific policy regarding prevention and management of situations involving harassment and/or violence.

This extended definition has been incorporated into the current policy. The purpose of the policy is to ensure that the Senate takes all reasonable measures to protect the health and safety of every employee by preventing workplace accidents as well as physical and psychological injuries or illnesses arising in the context of the Senate workplace. It applies to all persons employed by the Senate, including Senate Administration employees and employees working in senators' offices. It also applies to senators as supervisors to the staff working in their offices.

The complaint process accompanies the policy and outlines the processes to be followed for filing a formal complaint under sections 127.1, 128 or 132 of the Canada Labour Code and a corresponding complaint under paragraph 1.6.1.2 of the policy.

Under this process, the policy and the Labour Code, employees have the right to file three different types of complaints. The process to be followed for each one of these is outlined in Appendix A of the policy. I will highlight that there are three types of rights for complaining: the right to identify an unsafe situation to file a formal health and safety complaint, the right to refuse dangerous work and the specific right for pregnant and nursing employees.

So, colleagues, your Human Resources Subcommittee unanimously recommend, after a careful review of the new policy, that the new Senate policy on occupational health and safety be approved, the internal complaint resolution process also be approved and that they both be in force immediately.

Thank you. I am ready now to take your questions and to defer to the very qualified team in the administration, who have been working on this file. I want to highlight and thank the members of the Policy Committee. As you know, the representative of the unionized and non-unionized employees have prepared and reviewed this policy as well as our senators' staffers' representative. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Saint-Germain. We will go to questions now.

des plaintes pour gérer les cas de harcèlement et de violence dans le milieu de travail du Sénat, tandis que cette politique porte sur les blessures et les maladies attribuables au milieu de travail qui n'ont pas trait au harcèlement ni à la violence.

Comme vous le savez, nous avons une politique spéciale pour la prévention et la gestion des situations impliquant du harcèlement ou de la violence.

Cette définition élargie a été intégrée à la nouvelle politique. Celle-ci vise à s'assurer que le Sénat prend toutes les mesures raisonnables pour protéger la santé et la sécurité de tous les employés via la prévention des accidents en milieu de travail ainsi que des blessures et des maladies physiques et psychologiques pouvant survenir dans le contexte du travail au Sénat. Cette politique s'applique à tous les employés du Sénat, y compris ceux de l'Administration et le personnel des bureaux des sénateurs. Elle s'applique aussi aux sénateurs en leur qualité de superviseurs du personnel travaillant dans leurs bureaux.

Le processus de règlement interne des plaintes accompagne la politique et décrit la marche à suivre pour déposer une plainte officielle en vertu des articles 127.1, 128 ou 132 du Code canadien du travail et une plainte correspondante en vertu de l'article 1.6.1.2 de la politique.

Conformément à ce processus, à la politique et au Code du travail, les employés ont le droit de déposer trois types de plaintes. La marche à suivre pour le traitement de chacun de ces types de plaintes est énoncée à l'annexe A de la politique. Je veux souligner qu'il y a trois droits distincts pouvant être invoqués pour porter plainte en matière de santé et sécurité au travail, à savoir le droit de déclarer une situation dangereuse, le droit de refuser un travail dangereux et les droits particuliers des employées enceintes ou allaitantes.

Chers collègues, votre Sous-comité des ressources humaines recommande donc à l'unanimité, et ce, à la suite d'un examen minutieux, que la nouvelle politique du Sénat en matière de santé et sécurité au travail soit approuvée, que le processus de règlement interne des plaintes soit également approuvé et que les deux entrent en vigueur immédiatement.

Je vous remercie. Je suis maintenant prête à répondre à vos questions avec l'aide très compétente des représentantes de l'Administration qui ont travaillé dans ce dossier. Je tiens à souligner le travail des membres du comité d'orientation et à les remercier. Comme vous le savez, cette politique a été préparée et révisée avec l'aide du représentant des employés syndiqués et non syndiqués ainsi que de notre représentant du personnel des sénateurs. Merci à tous.

Le président : Merci, sénatrice Saint-Germain. Nous passons maintenant aux questions.

[*Translation*]

Senator Moncion: I have two questions, Mr. Chair. The first concerns the risks related to workplace ergonomics. Senators' offices and the majority of employee offices, be they in the administration or elsewhere, are heritage offices or offices that have been in use for many years.

Those are not ergonomic offices. The chairs used are also not ergonomic.

Could you explain to us how you will ensure that risks related to workplace ergonomics are taken into account in this portion? In the policy, this is on page 4 of 15, under item 1.6.2.

Senator Saint-Germain: Thank you for the question, Senator Moncion. You are speaking in future tense, and I will speak in present and past tenses.

We are already making sure that those risks are well managed. More can always be done, but we have a practice in situations where it has been demonstrated that there is a need to have not only chairs, but other ergonomic workplace tools, and we provide employees with those tools. As you know, during the pandemic, we even allowed employees with special needs who had that equipment in their office, in one of the Senate controlled buildings, to take their equipment home.

Mr. Chair, I would also like to give our employee an opportunity to complement my answer if it is deemed insufficiently detailed.

[*English*]

Linda Sabourin, Occupational Health, Safety and Wellness, Human Resources Directorate: Thank you very much, and I will agree with the senator and what she has said. We provide ergonomic coaching sessions to all employees and senators, and we are able to contract out for ergonomic assessments with an ergonomist if required.

[*Translation*]

Senator Moncion: Could you define “if required,” as Senator Saint-Germain also talked about demonstrated situations?

[*English*]

Ms. Sabourin: If the coaching session does not provide any relief to the employee — we do that as a first step, using the equipment that exists in the employee's workstation. If that does not provide relief or if there is a medical requirement that needs

[*Français*]

La sénatrice Moncion : J'ai deux questions, monsieur le président. La première touche les risques liés à l'ergonomie du travail. Les bureaux des sénateurs et la majorité des bureaux des employés, qu'ils soient à l'administration ou ailleurs, sont des bureaux patrimoniaux ou ce sont des bureaux qui sont utilisés depuis un bon nombre d'années.

Ce ne sont pas des bureaux qui sont ergonomiques. Les fauteuils qui sont utilisés ne sont pas non plus ergonomiques.

Pourriez-vous nous expliquer comment vous allez vous assurer que les risques liés à l'ergonomie du travail sont pris en compte dans le cas, justement, de cette portion? Dans la politique, elle est à la page 4 de 15, au point 1.6.2.

La sénatrice Saint-Germain : Merci de cette question, madame la sénatrice. Vous parlez au futur et je vais parler au présent et au passé.

Nous nous assurons déjà que ces risques sont bien gérés. Il est toujours possible d'en faire davantage, mais nous avons une pratique dans les situations où il est démontré qu'il y a des besoins d'avoir non seulement des fauteuils, mais d'autres outils de travail ergonomiques, et nous fournissons ces outils aux employés. Comme vous le savez, durant la pandémie, nous avons même autorisé les employés ayant des besoins particuliers et possédant cet équipement dans leur bureau, dans l'un des édifices contrôlés par le Sénat, à transférer leur équipement à leur résidence.

Monsieur le président, je souhaiterais aussi laisser l'occasion à notre employé de pouvoir compléter ma réponse si on juge qu'elle n'est pas suffisamment détaillée.

[*Traduction*]

Linda Sabourin, Sécurité et mieux-être au travail, Direction des ressources humaines : Je vous remercie et je confirme la réponse que la sénatrice vient de donner. Nous offrons des séances-conseils en ergonomie à tous les employés et sénateurs, et nous pouvons faire appel au besoin à un ergonome externe pour une évaluation plus approfondie.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Maintenant, pourriez-vous définir « *if required* », parce que la sénatrice Saint-Germain aussi a parlé de situation démontrée?

[*Traduction*]

Mme Sabourin : Si la séance-conseil offerte — à titre de première étape à partir de l'équipement existant au poste de travail de l'employé — ne permet pas de régler le problème ou s'il y a des aménagements à apporter pour répondre à un besoin

to be addressed as an accommodation issue, then we would bring in the paid ergonomist in order to properly assess.

[Translation]

Senator Moncion: Okay, thank you.

My second question is about page 15 of 15, where the organizational structure is provided. You indicate that the Speaker of the Senate may present evidence. I thought it was strange to see that the Speaker of the Senate was involved in operations related to occupational health and safety.

So can you tell me why the Speaker of the Senate is mentioned there and not, for instance, the chair of CIBA or someone who is truly involved in operations?

Senator Saint-Germain: Thank you for the question, Senator Moncion.

You are giving me an opportunity to remind everyone that some responsibilities in terms of Senate governance are assigned to its Speaker, including responsibilities regarding the safety and protection of parliamentarians. It is in that context that the responsibilities of our institution's Speaker are those for which they are ultimately accountable. The other responsibilities, those we recognize as relating to the more administrative governance of the Senate, come under the chair of CIBA and are compartmentalized, and the chair of CIBA is responsible for ensuring that the policy is respected and for reporting on it.

Senator Moncion: Thank you.

[English]

Senator Moodie: I have a few questions. The first question is about the process of the right to refuse dangerous work. Under that issue, where the refusal to work will interfere with Senate proceedings, the policy requires that one of two things can occur. The Speaker or the chair of the committee might be asked to make the decision, and I'm wondering about that process. Are chairs going to be provided with the appropriate training and support for this kind of decision making? Because this, in fact, it will be a binding and final decision.

The second question is around performance measurement. I see that you have a number of what looks like volume-related indicators. I see no process indicators and no outcome indicators. Is there any plan to develop those moving forward? I am thinking of outcome indicators — things like satisfaction surveys for the staff, numbers of terminations and legal proceedings that might have erupted as a result.

The third question is related to a formal complaint process. I'm wondering about the possible situation where a staff member may have an issue with their direct manager or supervisor and there may be a conflict of interest in the process. What are your

en santé, nous payons pour les services d'un ergonome externe qui effectue l'évaluation nécessaire.

[Français]

La sénatrice Moncion : D'accord, merci.

Ma deuxième question concerne la page 15 de 15 et concerne l'organigramme. Vous déterminez le Président du Sénat comme étant celui qui peut présenter des preuves. Je trouvais cela curieux de voir que le Président du Sénat était engagé dans des opérations qui sont liées à la santé et à la sécurité au travail.

Alors, pourriez-vous m'indiquer pourquoi le Président du Sénat est indiqué là, et non, par exemple, le président de CIBA ou quelqu'un faisant vraiment partie des opérations?

La sénatrice Saint-Germain : Merci de cette question, madame la sénatrice.

Vous me donnez l'occasion de rappeler que certaines responsabilités de la gouvernance du Sénat sont confiées à son Président, notamment les responsabilités en matière de sécurité et de protection des parlementaires. C'est dans ce contexte que celles de ces responsabilités qui relèvent du Président de notre institution sont celles pour lesquelles il est l'ultime responsable. Les autres responsabilités, celles que nous connaissons comme étant de la gouvernance plutôt administrative du Sénat, relevant du président de CIBA, sont donc sérieuses et c'est le président de CIBA qui est responsable de s'assurer que la politique est respectée et d'en rendre compte.

La sénatrice Moncion : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Moodie : J'ai quelques questions à poser. La première porte sur le processus associé au droit de refuser un travail dangereux. Lorsque le refus de travailler interfère avec les travaux du Sénat, la politique prévoit l'une de deux possibilités. Le Président du Sénat ou le président du comité peut être appelé à prendre la décision, et je me questionne à ce sujet. Est-ce que les présidents recevront la formation et le soutien nécessaires à la prise d'une telle décision? Parce qu'il s'agira d'une décision exécutoire et définitive.

La deuxième question porte sur la mesure du rendement. Je vois que vous avez plusieurs indicateurs qui semblent liés au volume. Je ne vois aucun indicateur associé au processus ou aux résultats. Est-ce qu'on prévoit établir de tels indicateurs? Je pense aux indicateurs des résultats... aux enquêtes sur la satisfaction du personnel, au nombre de départs et aux procédures juridiques qui ont pu s'ensuivre.

La troisième question a trait au processus formel de plaintes. Je me questionne au sujet de la possibilité qu'un membre du personnel ait des problèmes avec son gestionnaire ou son supérieur immédiat, et à la possibilité d'un conflit d'intérêts dans

thoughts on the whole — and it's not elucidated in the formal complaints process — and how that might be managed.

Senator Saint-Germain: I will start on the three questions and then I will ask the team to go further. As for your question regarding the supervisors, including senators as supervisors of their staffers, yes, there will be training. We have a training plan. All those who have to play an active supervision role in the implementation of this policy will be trained and will be supported by the administration while they have to refer to the policy in the course of their duties.

As for the performance measurement indicators, we have the responsibility to be accountable and to account according to the law. Some work has been done — and some work is still to be done — in order to develop and update the indicators that we have if and when so needed.

With respect to the formal complaint process regarding health and safety — which is different from harassment and violence because, as you know, we have another policy for that — it is always a good practice. It is provided that when there is an issue, either involving a direct supervisor or a conflict of interest, then the employee has to go to the director of the supervisor. If there is no director, let's say in the case of a senator, then another option is to be provided for those employees. But I will let the representative of the law clerk speak to further complete my answer. Thank you, those are very good questions.

Élise Hurtubise-Loranger, Senior Parliamentary Counsel, Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel: I can add a little bit to what Senator Saint-Germain mentioned. In terms of a refusal to work in the context of deliberations, for example, yes, that would be brought to the committee chair's attention or the Speaker's attention, depending on where it takes place. In terms of the back end of that, our office would be able to provide some legal advice on privilege in that context. This will happen naturally with the resources that are in place to deal with any question of privilege, so it would involve our office and the procedural team. That will take its natural course.

When there is a conflict of interest between the employee and their supervisor, as Senator Saint-Germain mentioned, there is a way out of that in the harassment policy in the context of OHS. Yes, the employee could go to their supervisor's director and escalate in that chain of command. The other option is to file a formal complaint, which will take its course and go to the Workplace Health and Safety Committee. In terms of indicators, I will turn the floor over to Linda, who has information on that.

le processus. Que pensez-vous de cette possibilité, qui n'est pas énoncée dans le processus formel de plaintes, et de la façon dont on peut gérer la situation?

La sénatrice Saint-Germain : Je vais commencer à répondre aux questions, puis je demanderai à l'équipe de continuer. En ce qui a trait à votre question au sujet des supérieurs, y compris les sénateurs qui agissent à ce titre avec les membres de leur personnel, oui, une formation sera offerte. Nous avons un plan de formation. Tous ceux qui joueront un rôle de supervision actif dans la mise en œuvre de la politique recevront une formation et seront appuyés par l'administration lorsqu'ils devront se référer à la politique dans le cadre de leurs fonctions.

Pour ce qui est des indicateurs de la mesure du rendement, en vertu de la loi, nous devons rendre des comptes. Des travaux ont été réalisés — et d'autres restent à faire — pour élaborer et mettre à jour les indicateurs dont nous aurons besoin.

En ce qui a trait au processus formel de plaintes en matière de santé et de sécurité — qui diffère de celui en matière de harcèlement et de violence, puisque nous avons une autre politique à cette fin, comme vous le savez —, il s'agit toujours d'une bonne pratique. Il est prévu qu'en cas de problème impliquant un supérieur direct ou un conflit d'intérêts, l'employé s'adresse au directeur de son supérieur. S'il n'y a pas de directeur — dans le cas d'un sénateur, par exemple —, alors une autre option est offerte à ces employés. Mais je vais laisser la représentante du légiste parlementaire compléter ma réponse. Je vous remercie pour ces excellentes questions.

Élise Hurtubise-Loranger, conseillère parlementaire principale, Bureau du légiste et conseiller parlementaire : Je peux compléter la réponse de la sénatrice Saint-Germain. En ce qui a trait au refus de travailler dans le contexte des délibérations, par exemple, oui : on avisera le président du comité ou le Président du Sénat, selon le cas. Notre bureau serait en mesure d'offrir des conseils juridiques sur le privilège dans ce contexte. Les ressources en place chargées de traiter les questions de privilège — notre bureau et l'équipe de la procédure — gèreraient la situation, et le processus suivrait son cours.

Lorsqu'il y a un conflit d'intérêts entre un employé et son supérieur, il est possible de se sortir de cela en vertu de la politique sur le harcèlement dans le contexte de la santé et de la sécurité au travail, comme l'a fait valoir la sénatrice Saint-Germain. Oui, l'employé peut s'adresser au directeur de son superviseur et passer à l'échelon supérieur de la chaîne de commandement. L'autre option consiste à déposer une plainte officielle, qui suivra son cours et sera évaluée par le Comité de santé et de sécurité au travail. Pour ce qui est des indicateurs, je vais céder la parole à Mme Sabourin, qui peut vous renseigner à ce sujet.

Ms. Sabourin: The policy specifically outlines the legal requirements that we have for reporting, so how many meetings we've had, what our committees are doing and how many incidents we've had. However, as we develop and continue on in our health and safety program, we develop our guidelines and procedures. Those will all have individual key metrics, and we can then measure the success of those programs independently from the policy.

The Chair: Are there any other questions, colleagues?

Senator Smith: In the case of an employee wanting to lodge a complaint against a supervisor, is there a hotline or direct line that people can go to immediately to get on-the-spot advice?

Senator Saint-Germain: The process is appended to the policy. As for the direct hotline, I don't think that we have one. However, it's a confidential process. If an employee wants to first get information prior to complaining, he or she will be given the information in a very private and confidential manner. Then this employee can make the decision. It's access to information in a confidential way, but there is no hotline so far, as far as I know. If that's not the case, I will ask the administration to complement my answer. However, I'm not aware of a hotline.

Senator Smith: The purpose of the question is that if it's that important to the employee, is it that important to the people on the other end, in terms of the rapid response? Sometimes you'll see in larger organizations, or even small organizations, that there may not be the attention to that detail. I'm not trying to raise a criticism. I'm just trying to raise an executional point.

Senator Saint-Germain: The rapid response, depending on the situation, is one of the criteria that we align. Let's say you have a danger in front of the entrance of a building. That danger is there today. It has to be tackled today. It won't even be a 24-hour issue. It's an emergency issue. However, if there are other issues where 48 hours or even a week to tackle it could be considered a reasonable delay, this is what will happen. No, there's no hotline, unless I'm corrected. I've never heard about a hotline.

However, the rapid response and access to someone responsible who is trained and able to respond to any situation within a reasonable timeline is the practice that we have decided on.

Senator Dean: It's a great question, senator. I think in practice, the first approach would be to point it out to a supervisor. A second and parallel approach would be to raise it with our health and safety representatives on the workplace committee. They will have some training and would know where to go and what to do. However, it is a great question. I think it's

Mme Sabourin : La politique décrit précisément nos obligations juridiques en matière de déclaration et donc le nombre de réunions que nous avons tenues, les travaux réalisés par les comités et le nombre d'incidents qui sont survenus. Toutefois, au fil du développement de notre programme en matière de sécurité, nous élaborons des lignes directrices et des procédures, qui présenteront des mesures clés nous permettant de juger de la réussite des programmes, indépendamment de la politique.

Le président : Avez-vous d'autres questions, chers collègues?

Le sénateur Smith : Est-ce qu'un employé qui veut porter plainte contre un supérieur a accès à un numéro d'urgence ou une ligne directe pour obtenir des conseils sur-le-champ?

La sénatrice Saint-Germain : Le processus est annexé à la politique. Je ne crois pas que nous ayons accès à un numéro d'urgence. Le processus est toutefois confidentiel. Si un employé souhaite d'abord obtenir des renseignements avant de porter plainte, il pourra le faire de façon tout à fait confidentielle, pour ensuite prendre une décision. L'accès à l'information se fait de façon confidentielle, mais il n'y a pas de numéro d'urgence, à ce que je sache. Si je me trompe, les membres de l'équipe d'administration pourront compléter ma réponse.

Le sénateur Smith : La raison pour laquelle je pose la question, c'est que je me demande si les personnes à l'autre bout du spectre comprennent autant l'importance d'agir rapidement que l'employé. Parfois, dans les grandes organisations — et même les plus petites —, on ne porte pas attention à ce détail. Mon but n'est pas de critiquer, mais bien de soulever un point opérationnel.

La sénatrice Saint-Germain : L'un des critères que nous harmonisons, selon la situation, consiste à agir rapidement. Disons qu'il y a quelque chose de dangereux devant l'entrée de l'édifice. Le danger existe aujourd'hui. Il faut s'y attaquer maintenant. On ne parle pas de régler le problème dans les 24 heures. C'est une urgence. Cependant, s'il y a d'autres problèmes que l'on pourrait raisonnablement régler dans un délai de 48 heures ou même d'une semaine, c'est ce qui sera fait. Non, il n'y a pas de ligne d'urgence, si je ne m'abuse. Je n'ai jamais entendu parler d'une ligne d'urgence.

La pratique que nous avons choisie consiste à intervenir rapidement et à donner accès à un responsable formé qui peut réagir aux différentes situations dans un délai raisonnable.

Le sénateur Dean : C'est une excellente question, monsieur le sénateur. Je pense que dans la pratique, il faudrait tout d'abord signaler le problème à un superviseur. On pourrait ensuite, en parallèle, le soulever auprès des représentants de la santé et de la sécurité du comité local. Ils ont reçu une formation et sauraient à qui s'adresser et quoi faire. Cela dit, c'est une excellente

important to be able to answer those in the communications around this. That may well be part of a Q & A.

I'd just say more broadly that many of you will know that health and safety legislation and regulation started, not surprisingly, in the mining sector and resource sectors of Canada. They have, over the years, extended to other workplaces, including administrative and white-collar workplaces. Codes have tended to be increasingly responsive to the nature of those workplaces. This one is. We have some questions. We need them answered. However, the bedrock of these codes continues to be having the right to know about hazards — and know about them quickly if they're identified — and the right to participate through workplace committees. As a result of the harassment policy process, we actually have a much more educated and active workplace and policy committee now and certainly have good employee representation. Last is the right to refuse. If you cannot get the support you think you need, and if you believe there's a hazard there, you have the ability to walk away from it.

This is another huge step. It's a huge marker in our progress, in terms of the creation of a safe workplace. It comes on the heels of the implementation of our workplace harassment policy. I think it's a testament to CIBA's work and the work of the Human Resources Subcommittee. I thank Senator Saint-Germain for her leadership with that.

Senator Saint-Germain: Thank you, Senator Dean.

I'd like to complement this answer. From page 11 to 18 of the appendix, you will find the different delays and processes regarding the three rights. As for the right to refuse dangerous work, the situation has to be examined immediately, without any delay, by the supervisor. Also, the chief human resources officer can be called and act on a dangerous situation at all times. I think it is important, and it is in the spirit of what you are looking for, Senator Smith. I think it's very important.

Senator Smith: My point was related to an interpersonal conflict that could exist between a supervisor or a senator and an individual, and the rapid response to that. If you're in the employee's position, you're much more sensitive to the outcome than if you're a senator or a supervisor and you're looking through the policy manual. The interpersonal issue is something we dealt with in the last few years with specific senators and specific employees. In my sense, we need to have some form of a trigger if it's something to do with — I'm not talking about dangerous substances or dangerous situations — an interpersonal situation that could be very harmful to an employee. You might

question. Je pense qu'il est important de pouvoir répondre à ce genre de questions dans les communications à ce sujet. Cela pourrait très bien faire partie d'une fiche de questions et réponses.

J'ajouterais juste de manière générale que beaucoup d'entre vous savent que les lois et les règlements en matière de santé et de sécurité au travail ont vu le jour, ce qui n'est pas surprenant, dans le secteur minier et les secteurs des ressources du Canada. Au fil des ans, elles se sont répandues dans d'autres milieux de travail, y compris les milieux administratifs et de cols blancs. Les codes ont tendance à être de plus en plus adaptés à la nature de ces milieux de travail. C'est le cas ici. Nous avons des questions. Il nous faut les réponses. Cependant, le fondement de ces codes demeure le droit d'être informé des dangers — et d'être rapidement mis au courant lorsqu'ils sont signalés — ainsi que le droit à la participation par l'entremise des comités en milieu de travail. Grâce au processus de la politique sur le harcèlement, nous avons maintenant un milieu de travail et un comité d'orientation beaucoup plus sensibilisé et actif qu'ils ne l'étaient, et sans aucun doute une bonne représentation des employés. Il y a finalement le droit de refuser. Lorsqu'on ne peut pas obtenir le soutien qu'on estime nécessaire, et qu'on croit qu'il y a un danger, on a le pouvoir de se retirer.

C'est une autre énorme étape. C'est un important jalon de notre progrès, pour créer un milieu de travail sécuritaire. Il suit de près la mise en œuvre de notre politique sur le harcèlement en milieu de travail. Je pense que cela témoigne du travail du Comité de la régie interne et du Sous-comité sur les ressources humaines. Je remercie la sénatrice Saint-Germain de son leadership dans ce dossier.

La sénatrice Saint-Germain : Merci, sénateur Dean.

J'aimerais compléter la réponse. Dans l'annexe, de la page 11 à 18, vous trouverez les différents délais et processus concernant les trois droits. Pour ce qui est du droit de refuser un travail dangereux, la situation doit être examinée sur-le-champ, sans délai, par le superviseur. De plus, le dirigeant principal des ressources humaines peut être convoqué et donner suite à une situation dangereuse en tout temps. Je pense que c'est important, et c'est dans l'optique de ce que vous recherchez, sénateur Smith. Je crois que c'est très important.

Le sénateur Smith : Mon point se rapportait à un conflit interpersonal qui pourrait exister entre un superviseur ou un sénateur et une personne, et l'intervention rapide à cet égard. Lorsqu'on est à la place de l'employé, on est beaucoup plus sensible au résultat qu'à la place d'un sénateur ou d'un superviseur qui parcourt le guide des politiques. Nous nous sommes penchés sur la question des conflits interpersonnels au cours des dernières années avec certains sénateurs et employés. À mon avis, il nous faut une sorte de déclencheur lorsque c'est lié — je ne parle pas de substances ou de situations dangereuses — à une situation interpersonnelle qui pourrait être

want to consider some little point that would say “immediate response,” so there’s a trigger that goes off within HR.

The Chair: Senator Dean had a good point whereby in your Q & A, or in your communications plan when you implement this policy or disseminate it, you may want to specifically cover off Senator Smith’s point about how employees should best handle an urgent matter requiring attention. Maybe that’s the best way to do it.

Senator Saint-Germain: Exactly. It works for the plan we have for implementing the harassment prevention and management policy as well. Thank you, senator. We share your concerns.

The Chair: Colleagues, I see no other hands up. It is moved by the Honourable Senator Saint-Germain:

That the eleventh report of the former Subcommittee on Human Resources be adopted.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion? The motion is carried.

Colleagues, the next item is a request for approval of a sole-source contract to provide large-scale printer equipment maintenance. A public request for proposal was issued, but unfortunately we did not receive any responses that met the requirement. Caroline Morency, Director General, Property and Services Directorate, will join the meeting by video conference as a witness.

Caroline Morency, Director General, Property and Services Directorate, Senate of Canada: Thank you, chair. Good afternoon, honourable senators. I’m here today to seek your approval to proceed with a sole-source contract for the provision of large-scale printer equipment maintenance and software licence subsequent to having issued a public request for proposal and not receiving any successful bids during the posting period.

The recent competitive process allowed the Finance and Procurement Directorate to ascertain that the current supplier, Konica Minolta Business Solutions (Canada), is the only supplier in the region authorized to provide the maintenance services to this specialized equipment. This supplier also provides the software solution required to operate the large-scale printing equipment. No reasonable alternative or substitute exists for either the maintenance or the software. This equipment operates under a cost-per-copy pricing model, which includes the cost of

très préjudiciable pour l’employé. Vous pourriez peut-être envisager l’ajout d’un petit passage qui parle d’une « intervention immédiate », pour qu’un mécanisme s’enclenche aux ressources humaines.

Le président : Le sénateur Dean a soulevé un bon point en disant que dans votre fiche de questions et réponses, ou dans vos communications lorsque vous mettez en œuvre cette politique ou que vous la diffusez, vous pourriez aborder précisément le point du sénateur Smith sur la meilleure façon pour les employés de gérer une question urgente à laquelle il faut accorder de l’attention. C’est peut-être la meilleure façon de procéder.

La sénatrice Saint-Germain : Exactement. Cela fonctionne aussi pour notre plan de mise en œuvre de la politique de gestion et de prévention du harcèlement. Merci, monsieur le sénateur. Nous partageons vos préoccupations.

Le président : Chers collègues, je ne vois aucune autre main levée. L’honorabile sénatrice Saint-Germain propose :

Que le onzième rapport de l’ancien Sous-comité sur les ressources humaines soit adopté.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion? La motion est adoptée.

Chers collègues, le prochain point est une demande d’approbation d’un contrat à fournisseur unique pour la maintenance de l’équipement d’impression en série. Il y a eu une demande de propositions ouverte au public, mais nous n’avons malheureusement reçu aucune réponse qui remplissait les exigences. Mme Caroline Morency, qui est directrice générale à la Direction des biens et services, se joindra à nous par vidéoconférence en tant que témoin.

Caroline Morency, directrice générale, Direction des biens et services, Sénat du Canada : Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, bonjour. Je suis ici aujourd’hui pour demander votre approbation afin de donner suite à un contrat à fournisseur unique pour la maintenance de l’équipement d’impression en série et la licence d’utilisation d’un logiciel après avoir fait une demande de propositions ouverte au public et n’avoir retenu aucune offre pendant la période d’affichage.

Le récent appel d’offres a permis à la Direction des finances et de l’approvisionnement de s’assurer que le fournisseur actuel, Konica Minolta Business Solutions (Canada), est le seul fournisseur dans la région à être autorisé à offrir les services de maintenance de cet équipement spécialisé. Ce fournisseur fournit également la solution logicielle nécessaire pour exploiter l’équipement d’impression en série. Il n’existe aucune solution de recharge ni aucun produit ou service de remplacement pour assurer la maintenance ou fournir le logiciel. L’équipement

toner and maintenance based on the number of pages printed per machine. The new contract would have a similar basis of payment.

In our estimated forecast over five years, presented to CIBA on April 1, 2021, to launch the RFP, we had considered a consistent per-unit cost and pre-pandemic levels of operation, plus a 10% contingency for uncertainty. If the sole source is approved by CIBA, the Senate procurement team will negotiate the best available price for the Senate.

In summary, we're seeking your approval to enter into a sole-source contract for the provision of printer equipment maintenance and a software licence fee over a three-year period, with two additional one-year options. I would now be pleased to answer any questions you may have. Thank you, chair.

The Chair: Colleagues, as per past practice, as the final contract has not been negotiated with the supplier, I would like to remind you not to refer to any dollar amounts or any sensitive information. If you'd like to further elaboration on that, we should do that in camera.

With that, I'll open it up for questions.

Senator Dasko: I have a point of clarification. Did the contractor with whom you are wanting to go forward not participate in the RFP process? I'm not clear how that operated. Thank you.

Ms. Morency: Thank you for the question, senator. In fact, the supplier was invited to participate but did not submit any bids, because he knew that he was the only supplier eligible to provide the services. So he refrained from submitting a bid.

Senator Dasko: Thank you. But why did they not submit a bid? I'm not quite sure why they wouldn't do so.

Senator Smith: Only game in town.

Senator Dasko: Okay, but still why wouldn't they submit a bid in the open process?

Senator Smith: He has leverage on the situation.

Senator Dasko: Okay. Thank you.

fonctionne selon un modèle d'établissement du coût par copie, ce qui comprend le coût de l'encre en poudre et de la maintenance en fonction du nombre de pages imprimées par machine. La base de paiement du nouveau contrat serait similaire.

Dans nos prévisions sur cinq ans, présentées au Comité de la régie interne le 1^{er} avril 2021, pour lancer la demande de propositions, nous avions envisagé un coût unitaire uniforme et des niveaux d'activité prépandémiques, ainsi qu'un fonds de prévoyance de 10 %. Dans l'éventualité où le fournisseur unique est approuvé par le Comité de la régie interne, l'équipe d'approvisionnement du Sénat négociera le meilleur prix possible.

En résumé, nous voulons votre approbation afin de conclure un contrat à fournisseur unique pour la maintenance de l'équipement d'impression en série et la licence du logiciel sur une période de trois ans, avec possibilité de deux renouvellements d'un an. Je serai heureuse de répondre à vos questions. Merci, monsieur le président.

Le président : Chers collègues, conformément à la pratique établie, comme le contrat final n'a pas été négocié avec le fournisseur, je vous rappelle de ne pas faire allusion à des montants d'argent ou à de l'information délicate. Si vous souhaitez plus de détails à ce sujet, nous devons procéder à huis clos.

Sur ce, passons aux questions.

La sénatrice Dasko : J'aimerais obtenir une précision. L'entrepreneur avec qui vous souhaitez aller de l'avant a-t-il répondu à la demande de propositions? Je ne sais pas trop à quoi m'en tenir. Merci.

Mme Morency : Merci de poser la question, madame la sénatrice. En fait, on a invité le fournisseur à participer, mais il n'a présenté aucune soumission, car il savait qu'il était le seul fournisseur admissible pour offrir les services. Il s'est donc abstenu de présenter une soumission.

La sénatrice Dasko : Merci. Mais pourquoi n'en a-t-il pas présenté une? Je ne suis pas trop certaine de comprendre pourquoi.

Le sénateur Smith : C'est le seul fournisseur en ville.

La sénatrice Dasko : Je veux bien, mais j'aimerais tout de même savoir pourquoi il n'a pas présenté de soumission dans le processus public.

Le sénateur Smith : Il a l'avantage dans le contexte.

La sénatrice Dasko : Je vois. Merci.

The Chair: Colleagues, if there are more sensitive questions, I suggest we deal with them in camera. We will be approving it in camera, with a dollar amount specifically noted for all of you to approve.

Colleagues, we'll move on to item 6, the report from the former Subcommittee on Senate Estimates concerning changes to the Senate Procurement Policy. Pierre Lanctôt, our CFO, will join the meeting by video conference as a witness. It is my understanding that Senator Moncion will make opening remarks and Pierre will assist in answering questions. Senator Moncion, you may begin.

[Translation]

Senator Moncion: Your subcommittee, which was authorized by the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration to examine and report on financial matters, including Senate policies referred to it by the committee, received a request to review and approve the updated Senate Procurement Policy.

The policy establishes the requirements for the acquisition of all goods and/or services from third parties, other parliamentary entities and government organizations in an efficient and effective manner that results in the best value for the Senate while mitigating risks, enhancing access and encouraging competition and fairness for suppliers. The policy also outlines the roles and responsibilities of CIBA, the Executive Committee, the Chief Financial Officer, the Manager, Procurement Services, the Deputy Chief Financial Officer and Comptroller, contracting authorities, the Corporate Security Directorate, and senators, members of the Executive Committee and administration directors and managers who require the acquisition of goods and services.

When initiating the review process of this policy, the Finance and Procurement Directorate analyzed good practices from other organizations, reviewed documentation from and/or consulted the House of Commons, the Library of Parliament, the National Capital Commission, the Royal Canadian Mint, and the current Treasury Board Contracting Policy and Contracts Directive.

The changes proposed to the policy and its content aligned with good practices for public organizations. A summary of the key changes, benefits and impacted groups pertaining to this policy can be found in the appendix. After careful review of the revised policy, your subcommittee recommends that the updated Senate Procurement Policy be approved, that Schedule A of the Senate Administrative Rules be amended to reflect changes to the sole source contracting thresholds set out in the Senate

Le président : Chers collègues, s'il y a des questions plus délicates, je propose de les régler à huis clos. Nous allons accorder l'approbation à huis clos, en précisant pour vous tous le montant à approuver.

Chers collègues, nous allons passer au point 6, soit le rapport de l'ancien Sous-comité du budget des dépenses du Sénat au sujet des modifications à la Politique d'approvisionnement du Sénat. M. Pierre Lanctôt, notre dirigeant principal des finances, se joindra à nous par vidéoconférence en tant que témoin. J'ai cru comprendre que la sénatrice Moncion fera une déclaration liminaire et que M. Lanctôt l'aidera à répondre aux questions. Sénatrice Moncion, je vous en prie.

[Français]

La sénatrice Moncion : Votre sous-comité, qui est autorisé par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration à examiner et à faire rapport sur les questions financières, y compris les politiques du Sénat qui lui sont soumises par le comité, a reçu une demande d'examen et d'approbation de la mise à jour de la Politique d'approvisionnement du Sénat.

La politique établit les exigences relatives à l'acquisition de tous les biens et services auprès de tierces parties, d'autres entités parlementaires et d'organismes gouvernementaux d'une manière efficiente et efficace, qui permet d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour le Sénat tout en atténuant les risques, en améliorant l'accès et en encourageant la concurrence et l'équité pour les fournisseurs. La politique décrit également les rôles et responsabilité de CIBA, du comité exécutif, du dirigeant principal des finances, du gestionnaire du service de l'approvisionnement, du dirigeant principal adjoint et contrôleur, des autorités contractantes, de la Direction de la sécurité institutionnelle, ainsi que des sénateurs, des membres du comité exécutif et des directeurs et gestionnaires de l'administration qui nécessitent l'acquisition de biens et de services.

Lorsqu'elle a entamé le processus de révision de cette politique, la Direction des finances et de l'approvisionnement a analysé les bonnes pratiques en vigueur dans d'autres organisations, a examiné la documentation provenant de la Chambre des communes, de la Bibliothèque du Parlement, de la Commission de la capitale nationale et de la Monnaie royale canadienne, ou elle l'a consultée, ainsi que la Politique sur les marchés et la Directive sur les marchés du Conseil du Trésor en vigueur.

Les changements proposés à la politique et à son contenu sont conformes aux bonnes pratiques des organisations publiques. Un résumé des principaux changements, avantages et groupes touchés se trouve en annexe. Après un examen minutieux de la politique révisée, votre sous-comité recommande que la Politique d'approvisionnement du Sénat mise à jour soit approuvée, que l'annexe A du *Règlement administratif du Sénat* soit modifiée pour refléter les changements apportés au seuil de

Procurement Policy, and that the Senate Procurement Policy come into force on February 1, 2022.

Respectfully submitted.

[English]

The Chair: Are there any questions?

Senator Moodie: My question is around services that are given out to third parties. Do we, as a Senate, as an organization, bind those third parties to our standards and our rules? Do we have a method or a process to review their performance in terms of quality, performance and other concerns that might help us mitigate risk?

Senator Moncion: I will ask Pierre Lanctôt to answer the question.

Pierre Lanctôt, Chief Financial Officer, Finance and Procurement Directorate, Senate of Canada: Thank you, senator. Yes, all of our contracts with third-party suppliers include specific provisions with respect to laws, and some specific practices and policies of the Senate. So it is noted. Also, before we approve invoices and making payments, we always ensure that we have the quality that we expected.

The Chair: Are there any other questions, colleagues? I see no other questions.

It is moved by the Honourable Senator Moncion:

That the tenth report of the former Subcommittee on Senate Estimates be adopted.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion? Carried.

The next item, colleagues, concerns a permanent solution for the allocation of office accommodations during a period of prorogation or dissolution. Shaila Anwar, Clerk Assistant; and Anne Burgess, Senior Parliamentary Counsel, will join the meeting by video conference as witnesses. As usual, the presentation will be followed by time for questions. Shaila, you may begin.

Shaila Anwar, Clerk Assistant, Committees Directorate, Senate of Canada: Good morning, honourable senators.

I'm joining you this morning to provide a brief explanation of this proposal. Since 2017, the SARs have prescribed that office accommodations not under the control of a caucus or group become vacant and that the Selection Committee assign vacant

passation des marchés à fournisseur unique énoncé dans la Politique d'approvisionnement du Sénat, et que la Politique d'approvisionnement du Sénat entre en vigueur le 1^{er} février 2022.

Respectueusement soumis.

[Traduction]

Le président : Y a-t-il des questions?

La sénatrice Moodie : Ma question porte sur les services offerts par des tiers. En tant qu'organisation, le Sénat oblige-t-il ces tiers à respecter ses normes et ses règles? Avons-nous une méthode ou un processus pour examiner la qualité de leur rendement et d'autres préoccupations qui pourraient nous aider à atténuer le risque?

La sénatrice Moncion : Je vais demander à M. Lanctôt de répondre à la question.

Pierre Lanctôt, dirigeant principal des finances, Direction des finances et de l'approvisionnement, Sénat du Canada : Merci, monsieur le sénateur. Oui, tous nos contrats avec des fournisseurs tiers comprennent des dispositions relatives à des lois ainsi qu'à des pratiques et politiques du Sénat. C'est donc indiqué. De plus, avant d'approuver les factures et de faire des paiements, nous nous assurons toujours d'avoir la qualité à laquelle nous nous attendons.

Le président : Y a-t-il d'autres questions, chers collègues? Je vois qu'il n'y en a plus.

L'honorable sénatrice Moncion propose :

Que le dixième rapport de l'ancien Sous-comité du budget des dépenses du Sénat soit adopté.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Le prochain point, chers collègues, porte sur une solution permanente à l'attribution des bureaux pendant une période de prorogation ou de dissolution. Mme Shaila Anwar, greffière adjointe, et Mme Anne Burgess, conseillère parlementaire principale, se joindront à nous par vidéoconférence en tant que témoins. Comme d'habitude, l'exposé sera suivi d'une période consacrée aux questions. Madame Anwar, je vous en prie.

Shaila Anwar, greffière adjointe, Direction des comités, Sénat du Canada : Mesdames et messieurs les sénateurs, bonjour.

Je me joins à vous ce matin pour expliquer brièvement cette proposition. Depuis 2017, le *Règlement administratif du Sénat* prévoit que les bureaux qui ne sont pas sous la responsabilité d'un caucus ou d'un groupe soient considérés comme vacants et

office accommodations to senators and their staff based on seniority and special needs.

Since 2018, the Selection Committee has delegated this responsibility to its steering committee and follows a set of principles that prioritize certain criteria to help steering make these decisions. The steering committee then reports its decisions on office allocations to SELE from time to time.

[Translation]

The problem is that neither the Selection Committee nor its steering committee exists during periods of prorogation or dissolution. To remedy this deficiency, following the 2019 dissolution, CIBA created an advisory working group and designated senators who were members of SELE's steering committee when the dissolution or prorogation took place as the group in charge of allocating vacant senators' offices.

The working group reports to CIBA's steering committee from time to time by presenting a list of decisions made. This system works well and allows for quick decisions to be made during prolonged adjournments of the Senate, and that reduces moving time frames. The goal is to ensure some continuity and stability in the process. However, CIBA must adopt a motion to that effect every time there is a prorogation or a dissolution. This summer, CIBA's steering committee asked us to find a permanent solution to this problem.

[English]

The note therefore proposes an amendment to the SARs that will make this temporary, ad hoc process into one that is automatic and permanent.

The recommendation before you is that CIBA authorize the chair to seek the Senate's approval to amend Chapter 4:03, section 2 of the SARs by way of a notice of motion when next the Senate meets to designate the senators who were members of the SELE steering committee on the day on which Parliament was prorogued or dissolved to allocate office accommodations to senators during an intersessional period.

Anne and I would now be pleased to take any questions you may have.

The Chair: Colleagues, are there any questions for Shaila or Anne? Colleagues, this resolves the temporary problem we have. Whenever there's a dissolution, we have two to four months during which time senators appointed during that period can't get offices, so this helps solve that problem every time there's a dissolution.

que le Comité de sélection les attribue aux sénateurs et à leur personnel en fonction de l'ancienneté et des besoins particuliers.

Depuis 2018, le Comité de sélection a délégué cette responsabilité à son comité de direction et suit une série de principes qui accordent la priorité à certains critères pour aider le comité de direction à prendre des décisions. Le comité de direction fait ensuite rapport de ses décisions sur l'attribution des bureaux au Comité de sélection de temps à autre.

[Français]

Le problème est que ni le Comité de sélection ni son comité directeur n'existent pendant des périodes de dissolution ou de prorogation. Pour régler cette lacune, CIBA a, depuis la dissolution en 2019, créé un groupe de travail consultatif et nommé des sénateurs qui étaient membres du comité directeur de SELE au moment de la dissolution ou de la prorogation, comme étant le groupe responsable de l'attribution des bureaux des sénateurs vacants.

Le groupe de travail fait rapport au comité directeur de CIBA de temps en temps en présentant une liste de décisions prises. Ce système fonctionne bien et permet des décisions rapides pendant de longs ajournements du Sénat, et cela diminue les délais de déménagement. Le but est d'assurer un peu de continuité et de stabilité dans le processus. Par contre, il faut que CIBA adopte une motion à cet effet à toutes les prorogations ou dissolutions. Cet été, le comité directeur de CIBA nous a demandé de trouver une solution permanente à ce problème.

[Traduction]

La note propose donc une modification au *Règlement administratif du Sénat* qui rendra automatique et permanent ce processus temporaire et ponctuel.

Ce qui est recommandé, c'est que le Comité de la régie interne autorise le président à demander l'approbation du Sénat pour modifier l'article 2 du chapitre 4:03 du *Règlement administratif du Sénat*, au moyen d'un préavis de motion la prochaine fois que le Sénat se réunira, afin de désigner les sénateurs qui faisaient partie du comité de direction du Comité de sélection au moment de la prorogation ou de la dissolution du Parlement pour attribuer des bureaux aux sénateurs pendant une intersession.

Mme Burgess et moi-même serons maintenant heureuses de répondre à vos questions.

Le président : Chers collègues, y a-t-il des questions pour Mme Anwar ou Mme Burgess. Cette recommandation réglerait le problème que nous avons temporairement. Chaque fois que le Parlement est dissous, il y a une période de deux à quatre mois pendant laquelle les sénateurs qui sont nommés ne peuvent pas obtenir de bureaux. Ce serait donc utile pour régler le problème qui survient à chaque dissolution.

This resolves a problem that we've been managing on an ad hoc basis, but we'll be doing it permanently.

Senator Housakos: The composition of this particular committee is made up of senators on the Selection Committee at the time of the dissolution of Parliament, correct?

The Chair: Yes.

[*Translation*]

Senator Moncion: I have a simple question. To whom does this subcommittee report?

Ms. Anwar: During a session, SELE's steering committee reports to the Selection Committee, which consists of representatives of all parties and parliamentary groups.

During periods of dissolution or prorogation, members of that advisory group report to CIBA's steering committee.

[*English*]

The Chair: Can I have a mover for the following motion:

That the Chair be authorized to seek the Senate's approval to amend chapter 4:03, section 2 of the SARs, by way of a notice of a motion in the Senate, to designate the senators who were members of SELE's steering committee on the day on which Parliament may be prorogued or dissolved to allocate office accommodations to senators during an intersessional period.

Senator Dawson moves the motion.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion? Carried.

Colleagues, pursuant to section 1.6.2 of the Senators' Office Management Policy the Subcommittee on Agenda and Procedure is required to report biannually on the exception requests it has received and the corresponding decisions. It is my honour to table the twelfth report of the subcommittee, which outlines the exemption requests and corresponding decisions since February 11, 2021. The report is placed before you for information, and I would be glad to answer any questions.

Seeing no questions, we'll move on to item 9. This item is an update on the public accounts for the fiscal year 2020-21. This item is for information only. Pierre Lanctôt, our CFO, will now join the meeting by video conference as a witness. Pierre, you may begin.

Cette recommandation règle pour de bon un problème que nous gérons de manière ponctuelle.

Le sénateur Housakos : Le comité serait formé de sénateurs membres du Comité de sélection lors de la dissolution du Parlement, n'est-ce pas?

Le président : Oui.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : J'ai une question simple. À qui ce sous-comité rend-il des comptes?

Mme Anwar : Pendant une session, c'est le comité directeur de SELE qui fait rapport au Comité de sélection, lequel a des représentants de tous les partis et groupes parlementaires.

Pendant une période de dissolution ou de prorogation, les membres de ce groupe consultatif font rapport au comité directeur de CIBA.

[*Traduction*]

Le président : Quelqu'un peut-il proposer la motion suivante :

Que le président soit autorisé à demander l'approbation du Sénat pour modifier l'article 2 du chapitre 4:03 du *Règlement administratif du Sénat*, au moyen d'un préavis de motion au Sénat, afin de désigner les sénateurs qui faisaient partie du comité de direction du Comité de sélection au moment de la prorogation ou de la dissolution du Parlement pour attribuer des bureaux aux sénateurs pendant une intersession.

Le sénateur Dawson propose la motion.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion? La motion est adoptée.

Chers collègues, conformément à l'article 1.6.2 de la Politique sur la gestion de bureau des sénateurs, le Sous-comité du programme et de la procédure doit déposer un rapport bisannuel des demandes d'exception qu'il a reçues ainsi que les décisions correspondantes. J'ai l'honneur de déposer le 12^e rapport du sous-comité, qui décrit les demandes d'exemption et les décisions correspondantes depuis le 11 février 2021. Le rapport vous est remis à titre informatif, et je serai heureux de répondre aux questions.

Comme il n'y en a pas, nous allons passer au point 9, soit une mise à jour sur les comptes publics pour l'exercice 2020-2021. Ce point n'est abordé qu'à titre informatif. M. Pierre Lanctôt, notre dirigeant principal des finances, se joindra à nous par vidéoconférence en tant que témoin. Je vous en prie, monsieur Lanctôt.

Mr. Lanctôt: Honourable senators, I will be providing you with the highlights of the Senate's financial information that is part of the Public Accounts of Canada, which is usually tabled in Parliament in the fall. The briefing notes included in the meeting material provide more detailed information.

The Senate's financial results show that the Senate spent \$10.9 million less during the fiscal year 2020-21 than it received in voted authorities of \$79.7 million. All unused Senate authorities remain in the Consolidated Revenue Fund, and no surplus funds are carried over to the next fiscal year.

The main reason for the budget surplus is related to the lower-than-planned level of activities due to the pandemic. This explanation is also valid for expenses for the committees and International and Interparliamentary Affairs.

[*Translation*]

Senators and House officers achieved a surplus of \$8.6 million due to the actual number of senators during the fiscal year being lower than the number budgeted in the main estimates and the reduced level of activities owing to the pandemic.

As for the Senate administration, \$3.4 million surplus was achieved due to unplanned departures, lower salaries than budgeted and positions that were not filled during the pandemic. In addition, a surplus of \$1.9 million is attributable to reduced service requirements owing to the pandemic. These surpluses allowed the Senate to self-fund \$1.7 million in improvements to its tangible capital assets.

In conclusion, the Senate has continued to manage its spending in a prudent manner during the fiscal year 2020–21, and as a result, spent less than the funding it received as part of the Main Estimates.

This concludes my report. I will be pleased to answer your questions and receive your comments.

[*English*]

The Chair: Are there any questions, colleagues? Thank you, Pierre.

Colleagues, is there any other public business?

Senator Moncion: I have a quick question. For the record, we had meetings during the intersessional portion. We had one last week, and the minutes are not in the documents that were provided this week. Could you explain the rule regarding the

M. Lanctôt : Mesdames et messieurs les sénateurs, je vais vous présenter les faits saillants de l'information financière du Sénat qui fait partie des Comptes publics du Canada, qui sont habituellement déposés au Parlement à l'automne. Les notes d'information qui se trouvent dans la documentation de la réunion fournissent de plus amples détails.

Les résultats financiers révèlent que le Sénat a dépensé 10,9 millions de dollars de moins pendant l'exercice 2020-2021 que ce qu'il avait reçu pour les autorisations votées, soit 79,7 millions de dollars. L'ensemble des crédits inutilisés du Sénat demeure dans le Trésor, et les crédits excédentaires du Sénat ne sont pas reportés à l'exercice suivant.

La principale raison de ce surplus budgétaire est reliée au niveau d'activité plus faible que planifié en raison de la pandémie. Cette explication vise également les dépenses des comités et du groupe des Affaires internationales et interparlementaires.

[*Français*]

Les bureaux des sénateurs et les agents supérieurs ont réalisé un excédent de 8,6 millions de dollars parce que le nombre réel de sénateurs au cours de l'exercice était inférieur au nombre prévu dans le Budget principal des dépenses, ainsi qu'en raison du niveau réduit d'activités à cause de la pandémie.

En ce qui concerne l'Administration du Sénat, un excédent de 3,4 millions de dollars a été réalisé en raison de départs imprévus, de salaires inférieurs aux prévisions et du fait que certains postes n'ont pas été pourvus pendant la pandémie. De plus, un excédent de 1,9 million de dollars est attribuable à la réduction des besoins en matière de services pendant la pandémie. Ces excédents ont permis au Sénat d'autofinancer, à hauteur de 1,7 million de dollars, des améliorations sur le plan des immobilisations corporelles.

En conclusion, le Sénat a continué de gérer ses dépenses de manière prudente au cours de l'exercice financier 2020-2021, et par conséquent, a dépensé moins que le financement qu'il a reçu dans le cadre du Budget principal des dépenses.

Ceci conclut mon rapport. Je répondrai avec plaisir à vos questions et commentaires.

[*Traduction*]

Le président : Y a-t-il des questions, chers collègues? Merci, monsieur Lanctôt.

Chers collègues, y a-t-il d'autres points à aborder pendant la partie publique de la séance?

La sénatrice Moncion : J'ai une brève question à poser. Pour le compte rendu, je mentionne que nous avons eu des réunions pendant l'intersession. Nous en avons eu une la semaine dernière, et les procès-verbaux ne se trouvent pas dans la

minutes taken during the intersessional portion and how they are brought back — or not — to the regular CIBA meetings?

The Chair: I'll ask Ms. Legault, clerk of the committee, to go over the number of procedures followed from one CIBA to another.

[*Translation*]

Pascale Legault, Chief Corporate Services Officer and Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration: Thank you for your question, Senator Moncion. The CIBA meeting of November 25 was held with members of a committee that no longer exists. As usual, the minutes for the public portion of the meeting are available on the Senate website, just like transcripts. However, in camera portions are confidential and, for that reason, they are not provided to the members of the new CIBA committee. So those minutes are accessible, as in the past, only to the people who attended the in camera meeting.

Senator Moncion: Are those minutes never approved?

Ms. Legault: They are reviewed thoroughly by the clerk and are kept. It would be my pleasure to provide former members with a copy if they wish to review the minutes.

Senator Moncion: Yes, but it is a matter of approval. It is a matter of governance, and that is why I am bringing it up.

[*English*]

The Chair: Senator Moncion, it has never happened before, but should there be changes required to the minutes that you're not happy with, we shall have to find a procedure to deal with it.

Senator Moncion: It's not a question of me being happy or not. It's a question of the minutes never being approved by either CIBA or any other committee. They're unapproved minutes. That's all.

The Chair: The committee doesn't exist. That's the problem. We could bring the public portion back to this committee, but not every member of this committee was on the last committee, so what will they approve? In camera portion is confidential to this committee as well.

Senator Moncion: But a lot of decisions were made at that meeting that are important for this committee to follow up on, and we're looking at approving the financial statements and the

documentation qui a été fournie cette semaine. Pouvez-vous expliquer la règle concernant les procès-verbaux dressés pendant l'intersession et indiquer comment le Comité de la régie interne en est saisi — ou pas — pendant ses réunions ordinaires?

Le président : Je vais demander à Mme Legault, la greffière du comité, de passer en revue le nombre de procédures suivies d'un Comité de la régie interne à un autre.

[*Français*]

Pascale Legault, dirigeante principale des Services corporatifs et greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration : Merci de votre question, sénatrice. La réunion du 25 novembre de CIBA a été tenue avec des membres d'un comité qui n'existe plus. Le procès-verbal de la portion publique de la rencontre est, comme d'habitude, disponible sur le site du Sénat, tout comme les transcriptions. Par contre, le huis clos est confidentiel et de ce fait, il n'est pas remis aux membres du nouveau comité de CIBA. Ce procès-verbal est donc accessible, comme par le passé, seulement aux gens qui étaient présents lors de la réunion à huis clos.

La sénatrice Moncion : Ces procès-verbaux ne sont jamais approuvés?

Mme Legault : Ils sont revus en détail par la greffière, et ils sont conservés. J'en soumettrai une copie aux anciens membres avec plaisir, s'ils désirent en revoir le procès-verbal.

La sénatrice Moncion : Oui, mais c'est la question d'approbation. C'est une question de gouvernance, c'est la raison pour laquelle je vous le mentionne.

[*Traduction*]

Le président : Sénatrice Moncion, cela ne s'est jamais fait avant, mais si vous voulez modifier des passages des procès-verbaux qui ne vous conviennent pas, nous allons trouver la manière de procéder.

La sénatrice Moncion : Il n'est pas question de passages qui me conviennent ou pas. Le problème, c'est que les procès-verbaux n'ont jamais été approuvés par l'ancien Comité de la régie interne ou le nouveau. Ils ne sont pas approuvés. C'est tout.

Le président : Le comité n'existe pas. C'est ce qui pose problème. Nous pourrions saisir le comité du procès-verbal de la partie publique d'une séance, mais ce ne sont pas tous les membres actuels qui siégeaient à ce moment-là. Qu'approuveront-ils alors? La partie à huis clos de la séance demeure confidentielle ici aussi.

La sénatrice Moncion : Mais beaucoup de décisions importantes auxquelles le comité actuel doit donner suite ont été prises à ce moment-là, et nous nous penchons sur l'approbation

budget. I'm saying that this is something we should be looking at.

[*Translation*]

Ms. Legault: Senator, it would be my pleasure to bring this issue to the attention of the steering committee concerning current procedures, and we could discuss with members to determine what solution they want to propose or implement.

Senator Moncion: Thank you.

[*English*]

The Chair: Are there any other comments, colleagues, before we go in camera? If not, the clerk will advise us when we are in camera.

(The committee continued in camera.)

des états financiers et du budget. Ce que je dis, c'est que nous devrions nous pencher là-dessus.

[*Français*]

Mme Legault : Sénatrice, c'est avec plaisir que je porterai cet enjeu à l'attention du comité directeur au regard des procédures en place, et on pourra discuter avec les membres pour voir quelle solution les membres veulent proposer ou mettre en place.

La sénatrice Moncion : Merci.

[*Traduction*]

Le président : Y a-t-il des commentaires avant de passer au huis clos, chers collègues? Dans la négative, la greffière nous avisera lorsque nous serons prêts.

(La séance se poursuit à huis clos.)
